

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**  
**Séance du 28 aout 2017**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
Afférents au Conseil Municipal	<b>14</b>
En exercice	<b>8</b>
Nombre de présents	<b>8</b>

**Date de convocation** :

16 aout 2017

L'an deux mille dix-sept

et le vingt-huit aout à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

**Date d'affichage** :

4 septembre 2017

**Présents** : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Christèle JACKIEWICZ - Vincent ROUILLET- Charlène GRABIE – Lionel AZEMAR - Nathalie FRIQUART - Jean-François PATTE - Christelle MARTINEZ MINATI

**Excusés** : Lionel PERRET – David VALETTE – Sandrine RAMES – Edgard PAYRASTRE – Maryline JAMIN – Florence SIORAT

**Procurations** :

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.**

**I – DELIBERATIONS :**

**N° 2017-22- OBJET** : **Convention départementale pour le transport des personnes âgées de 65 ans et plus sur les services ferroviaires régionaux et routiers de transport public de voyageurs en Haute-Garonne**

*" **Considérant que** le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) a été créé le 14 août 1981 pour mettre en œuvre les mesures sociales de gratuité en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus, décidées par les communes membres et le Département de la Haute-Garonne,*

***Considérant que** dans le cadre de la loi NOTRe et à la suite de l'avis favorable de la Commission départementale de coopération intercommunale du 20 septembre 2016, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a décidé par un arrêté du 24 novembre 2016 de dissoudre le SITPA, décision qui prendra effet le 31 août 2017,*

***Considérant qu'**en conséquence, le Département de la Haute-Garonne a décidé en partenariat avec les communes concernées, les transporteurs, et la Région Occitanie, de poursuivre le dispositif de gratuité des transports publics en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus,*

***Considérant que** la gratuité sera octroyée aux personnes âgées de 65 ans et plus sous certaines conditions définies dans le Règlement de la gratuité des transports publics en Haute-Garonne, adopté par le Commission Permanente du Département de la Haute-Garonne le 18 mai 2017.*

***Considérant que** le financement du dispositif est reconduit à l'identique :*

- *sur le réseau Arc-en-Ciel : 50% pris en charge par le Département de la Haute-Garonne et 50% par la commune de résidence ;*

- sur les autres réseaux : une participation financière tripartite (32,5% pris en charge par le Département de la Haute-Garonne / 32,5% pris en charge par les communes / 35% pris en charge par les transporteurs).

**Considérant qu'un nombre maximum de bons par an et par commune est déterminé dans le Règlement précité :**

- 2 000 bons pour chaque commune de moins de 9 000 habitants, soit 570 communes.
- 5 000 bons pour chaque commune entre 9 001 et 50 000 habitants, soit 18 communes.
- 10 000 bons pour chaque commune de plus de 50 000 habitants, soit une commune.

**Vu le Règlement de la gratuité des transports publics en Haute-Garonne, adopté par le Commission Permanente du Département de la Haute-Garonne le 18 mai 2017.**

**Vu le rapport de Madame le Maire**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide :**

- D'approuver la convention cadre ci-jointe entre la Commune de SAINT PIERRE DE LAGES et le Département de la Haute-Garonne, relative à la gratuité des personnes de 65 ans et plus domiciliées dans le département de la Haute-Garonne

- D'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.

**N° 2017-23- OBJET : Décision modificative numéro 2 Budget Primitif 2017**

Madame le Maire propose le virement de crédits suivant en section d'investissement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 2181 : Installation générale agencements divers (opération 216)		1 550 €
<b>TOTAL Chapitre 021 : Immobilisation corporelles</b>		<b>1 550 €</b>
D 21312 : Bâtiments scolaires (opération 209)	1 550 €	
<b>TOTAL Chapitre 021 : Immobilisation corporelles</b>	<b>1 550 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 550 €</b>	<b>1 550 €</b>

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :**

De voter à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

**N° 2017-24- OBJET : Adhésion au groupement de commandes Tarifs Bleus pour l'achat d'électricité**

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,  
Vu l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment son Article 28,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le SDEHG organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité relatif aux Tarifs « Bleus » (puissances inférieures ou égales à 36 KVA) auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres,

Considérant que le SDEHG lance cette consultation pour une durée de deux ans,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité jointe en annexe,

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'adhérer au dudit groupement de commandes relatif aux Tarifs « Bleus » et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes relatif aux Tarifs « Bleus », pour le compte de la commune.

## **N° 2017-25- OBJET : Création d'un emploi occasionnel de cuisinier.**

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle au Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de remplacer le cuisinier de l'école dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017 suite au départ à la retraite de ce dernier.

Madame le Maire souhaite ouvrir un poste de cuisinier pour une durée de 1 an à compter du 4 septembre 2017.

Le recrutement de l'agent se fera de façon directe, ses fonctions seront les suivantes : préparation et service des repas à la cantine, préparation et gestion des commandes, réception des marchandises, nettoyage de la cuisine aux normes HACCP; pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Cet agent sera recruté au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de cet emploi occasionnel et sur le mode de recrutement.

### **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité :**

- Décide la création d'un emploi occasionnel tel que l'a défini Madame le Maire.
- Accepte les modalités du recrutement telles qu'elles ont été énoncées ci-dessus.
- Charge Madame le Maire du recrutement de l'agent.

## **II - SUJETS DIVERS :**

### **Fête du village**

La fête du village a été un réel succès : 280 personnes ont participé au repas du samedi soir. Mme Le maire remercie l'engagement des membres du comité des fêtes pour faire vivre notre village et défendre nos valeurs de partage et de respect inter générationnel. L'équipe municipale a bien conscience des difficultés liées à l'organisation d'un tel événement avec les locaux et les moyens techniques dont nous disposons. La réflexion sur l'agrandissement et la réhabilitation de la salle des fêtes est en cours. Le comité des fêtes et les représentants des associations sont associés à la construction de ce projet.

### **Photovoltaïque**

La consultation des entreprises pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école se poursuit. Le choix de l'entreprise est reporté au conseil municipal du 13 septembre. Les travaux devraient être réalisés pendant les vacances de la Toussaint. Les réflexions sur la réfection du reste de la toiture sont également en cours.

### **Travaux de sécurisation du parking de l'école**

Les travaux de terrassement ont été reportés suite à la découverte d'un réseau basse tension non répertorié et qui doit être déplacé.

Le grillage, le portail, et le portillon ont été remplacés. Un visiophone permet un contrôle sécurisé de l'accès à l'école. De nouvelles issues de secours ont été créées.

### **Concerts**

3 concerts de Jazz sont programmés : 23 septembre, 27 octobre et 8 décembre

### **Agenda**

Lundi 11 septembre 20h30 – salle des fêtes : réunion publique. Présentation du projet de révision du PLU

Mercredi 13 septembre 20h – salle du conseil : présentation du projet d'installation des compteurs Linky sur la commune par Mme BLANC – ENEDIS

21h – Conseil municipal

Samedi 23 septembre : Concert de Jazz à la salle des fêtes de Flourens

Marche ou cours organisé par les Coustala (départ de Drémil Lafage et passage sur St Pierre de lages)

Dimanche 1 octobre : vide grenier organisé par le Comité des Fêtes

**La séance est levée le lundi 28 aout 2017 à 22h**

**Le prochain Conseil aura lieu le 13 septembre 2017 à 20H.**

## **Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :**

**N° 2017-22- OBJET : Convention départementale pour le transport des personnes âgées de 65 ans et plus sur les services ferroviaires régionaux et routiers de transport public de voyageurs en Haute-Garonne**

**N° 2017-23- OBJET : Décision modificative numéro 2 Budget Primitif 2017**

**N° 2017-24- OBJET : Adhésion au groupement de commandes Tarifs Bleus pour l'achat d'électricité**

**N° 2017-25- OBJET : Création d'un emploi occasionnel de cuisinier.**

Ont signé les membres présents :

<b>NOMS - PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURES</b>
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	Absent
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	Absente
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	Absent
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	Absente
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	Absente
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	Absent
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	